

The logo of the French Socialist Party (PS), consisting of the letters 'PS' in a bold, red, sans-serif font.

Paris, le 1^{er} mars 2011

Communiqué

Projet de communiqué de Marisol Touraine

Secrétaire nationale à la santé et à la sécurité sociale

Déremboursements : le seuil de participation forfaitaire passe à 120 euros

A partir du 1^{er} mars, la sécurité sociale ne prend en charge à 100 % les actes lourds qu'au-delà du seuil de 120€ (au lieu de 91€ jusqu'à maintenant), déduction faite d'un forfait de 18 euros. En dessous de ce seuil, les soins sont remboursés à hauteur de 70% pour les soins effectués en ville, de 80% pour ceux réalisés en établissement. Cette mesure, annoncée lors de la dernière loi de financement de la sécurité sociale, est un déremboursement de plus à mettre au débit de ce gouvernement.

La charge des organismes complémentaires ou directement celle des patients va mécaniquement augmenter. Le coût de la santé pour les Français s'accroît de toute façon puisque les organismes complémentaires répercuteront ces hausses sur le prix de leurs contrats.

Alors que l'accès aux soins de santé est une préoccupation croissante de nos concitoyens, cette politique met en cause l'égalité devant la santé, fragilise les catégories populaires et les classes moyennes sans autre résultat que de les dissuader de se soigner.

Le choix de l'accumulation des déremboursements et du désengagement de la sécurité sociale déstabilise délibérément notre système d'assurance maladie solidaire sans apporter de réponse durable à son besoin de financement.

Le Parti socialiste dénonce fermement les dérives du gouvernement qui conduisent le système de santé français à être de moins en moins accessible à nos concitoyens.